

EXPRESSION DE FEMMES

Journée de la Femme
8 mars 2010

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
Université Lille 2 - Amphi Cassin

Actes du colloque

Organisée par le CIDFF Nord - Lille

<http://cidff.lille.online.fr>



Accueil des participants

Les intervenants et le publics sont accueillis par l'équipe des bénévoles avec une petite collation café/jus d'orange/viennoiseries et se voient remettre une pochette comprenant le programme de la journée, ainsi que les différents dépliants des partenaires du CIDFF Nord – Lille.

Mot de bienvenue

- **Madame BEUSCART, Directrice du CIDFF Nord – Lille** présente le CIDFF Nord - Lille et rappelle son historique. Elle présente ensuite les diverses actions proposées par le CIDFF Nord - Lille. Puis elle indique le déroulement de la journée, avant de présenter les différents orateurs pour les mots de bienvenue.
- **Monsieur SERGHERAERT, Président de l'université de Lille 2** est excusé.
- **Maître GOBERT, avocate, Présidente du CIDFF Nord – Lille** commence par remercier les partenaires et intervenants et rappelle que le 8 mars 2010 est la date anniversaire du centenaire du début de la lutte pour les droits des femmes. Elle présente ensuite les salariés du CIDFF Nord – Lille : juristes, psychologues, aide individualisée au retour à l'emploi et secrétariat ; ainsi que les permanences de chacun.
Parmi ces actions, elle souligne sur les thématiques des jeudis après-midis du CIDFF, des « Ateliers Grands-parents », le groupe de parole « Femmes Victimes de Violences Sexuelles », le groupe de parole « Bien-être et comportement alimentaire » et les « Journées d'Echange sur le Sexisme » ainsi que la mise en place des « Petits Déjeuners du CIDFF » afin de présenter ce dernier aux différents partenaires. Elle termine en annonçant la mise en place d'actions sur les Droits des Enfants et la création d'une permanence de médiation familiale au sein du CIDFF Nord – Lille.
- **Monsieur BOSSU, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université Lille 2** prend ensuite la parole pour remercier les participants (intervenants, congressistes et organisateurs). Il rappelle l'intérêt de fêter cette journée du 8 mars. Il continue en présentant la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université Lille 2. Il revient ensuite sur les avancées faites en matière d'égalité entre les sexes, sans oublier de pointer les lacunes et les manques encore présents. Il insiste sur la différence qui existe toujours entre « égalité de droits » et « égalité de faits ». Il signale les discriminations positives et les parités, ainsi que l'indifférenciation des rôles masculins et féminins dans notre société, que ce soit en matière professionnelle et/ou familiale.
- **Monsieur BARÈGE, Directeur de l'I.S.T.** souhaite ensuite, une « *bonne fête* » aux femmes, explique la mission de l'IST qui est de permettre un meilleur accès au Droit Social, puis remercie les participants à la table ronde.
- **Madame TCHOFFO, conseillère municipale, déléguée aux droits des femmes de la Mairie de Lille, représente Madame AUBRY, Maire de Lille.** Elle commence par remercier les participants. Elle souhaite également une « *bonne fête* » aux femmes et présente ses remerciements aux hommes. Elle rappelle le besoin d'une égalité de faits dans notre société : « *l'égalité de droits existe mais il faut vraiment évoluer dans l'égalité de faits. C'est une réelle difficulté. Il faut travailler sur le problème de parité. Il faut l'inculquer aux hommes afin qu'ils soient de vrais compagnons de route pour les femmes.* ». Elle rappelle ensuite les statistiques des violences faites aux femmes, et que le combat pour les droits des femmes n'est pas un combat contre les hommes. Elle revient sur l'importance de la jeunesse qui peut faire évoluer les choses. Elle présente ensuite les projets et actions de la Ville de Lille quant aux Droits des Femmes.

1. Conférence/Débat animée par le laboratoire d'études et de recherches en droit social et l'institut des sciences du travail

« La place des femmes dans le monde du travail »

Madame LEBORGNE-INGELAERE (Maître de Conférences, membre du Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Droit Social) rappelle l'historique des droits des femmes (les grands débats, le respect de la dignité, le cadre juridique dans la législation du travail, le principe de l'égalité professionnelle, le renvoi aux textes internationaux et communautaires, les différents traités de l'Union Européenne, article 8 du traité de Lisbonne). Elle revient sur les différents articles de la Constitution de 1958 avec rappel sur les préambules, ainsi que sur les dispositions prises par le législateur :

- 1983 : Loi ROUDY : plus de discrimination entre les sexes dans le monde du travail ;
- 9 mai 2001 : renforcement de la Loi qui insiste sur le dialogue des hommes et des femmes dans le monde du travail, institue la notion de discrimination indirecte et la charge de la preuve de discrimination.

Elle rappelle les conséquences du harcèlement moral au travail :

- 23 mars 2006 : loi relative à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail.

Elle revient ensuite sur l'égalité des droits et l'égalité des chances :

- 2008 : la loi rappelle que toutes les distinctions illégales sont de la discrimination, notamment en ce qui concerne :
 - o l'inégalité des salaires au détriment des femmes ;
 - o le temps partiel qui est largement un problème féminin et que subissent les femmes ;
 - o la place des femmes aux postes dirigeants dans l'entreprise.

2. Table ronde

Les participants reviennent sur les grands axes à développer dans le domaine du droit des femmes dans le monde du travail :

- interdiction des discriminations dans le monde du travail : principe de la mixité des emplois ;
- absence de discrimination et absence de différence en matière de rémunération ;
- absence de discrimination dans le développement d'un plan de carrière ;
- obligation de l'employeur vis-à-vis des représentants du personnel.

Sont rappelés les chiffres, sur la base d'un rapport de juillet 2009 :

- 8,3 % des femmes au chômage ;
- 32 % des femmes ont accès à la formation ;
- 37 % des femmes sont cadres ou cadres supérieures.

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est ensuite abordé. On rappelle qu'il est aujourd'hui de 16 % mais que la tendance actuelle est à la réduction de cet écart salarial.

Les points suivants abordés sont :

- l'importance du nom de famille ;
- la place des femmes dans les métiers dits « masculins » ;
- ; la mixité et la diversité dans le monde du travail ;
- les notions de choix et de complémentarité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, qui sont, en fait, la première notion d'égalité au travail.

Les membres de la table ronde soulèvent ensuite la question de la gestion du temps de travail pour les femmes-mères au sein de l'entreprise et la difficulté pour celles-ci à obtenir des postes-clés au travail :

- la constante nécessité de faire ses preuves et de démontrer ses compétences
- la nécessité de convaincre pour être reconnue.

« Expression de Femmes »

Est évoqué ensuite le problème de la levée du « plafond de verre » (accessibilité difficile aux postes de dirigeants) avec une ouverture de la place de la femme dans l'entreprise et une évolution vers l'égalité des salaires.

D'autres « idées-clés » sont ensuite abordées :

- les femmes ont leur place partout : il leur faut juste le vouloir, et ne pas hésiter à se faire aider si le besoin s'en fait sentir. Il existe, en effet, beaucoup d'actions en ce sens ;
- les freins dans la tête des femmes ;
- il est parfois difficile de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle ;
- vie professionnelle et vie personnelle : est-ce un choix de vie que de favoriser l'une au détriment de l'autre ?
- la notion de retour à la famille : beaucoup de femmes souhaitent arrêter de travailler ;
- la valorisation de l'homme au foyer ;
- l'autolimite des femmes dans leur propre avancée ;
- la femme devient chef d'entreprise ou occupe une place sociale supérieure à celle de son conjoint : quelle incidence sur la relation de couple ;
- la progression de la Leche Ligue, qui dessert le droit des femmes ;
- les femmes veulent élever leurs enfants et sont conscientes de la difficulté de revenir au premier plan dans le secteur professionnel ;
- la constatation d'une régression du statut de la femme par rapport aux années 60-70 ;
- une référence au dernier livre l'Elisabeth BADINTER ;
- la notion de pénibilité et de précarisation du travail ;
- la difficulté de l'allaitement, en particulier dans l'Education Nationale ;
- l'éventualité d'une mise en place progressive d'un observatoire des salaires ;
- le problème de la mobilité géographique ;
- l'étude du CORIF sur les freins que les femmes se posent d'elles-mêmes ;
- l'attribution de tâches historiquement dévolues aux femmes : servir – éduquer – soigner ;
- les femmes dans la vie politique ;
- la parité.

Les mots et expressions qui font écho :

- reconnaissance ;
- combat ;
- lutte ;
- choix ;
- liberté ;
- confiance ;
- curiosité ;
- volonté ;
- conviction ;
- attente et compréhension des hommes pour l'évolution des femmes ;
- oser autre chose ;
- se donner les moyens ;
- affirmation de soi ;
- foncer ;
- n'ayez pas peur.

Les participants notent une grande évolution de la place de la femme dans les métiers juridiques, puis effectuent une transition avec l'intervention de Maître Gisèle HALIMI, qui aura lieu à 17 heures.

3. Spectacle par la Ligue d'Impro du Nord

« Expression de femmes »

Madame Sylvie BEUSCART présente le spectacle, les comédiens et la Ligue d'Impro du Nord dont ils sont issus. Des saynètes sont improvisées suite à des mots proposés par le public :

- égalité ;
- harcèlement sexuel au travail ;
- les hommes battus par les femmes ;
- Oh secours ! Mes parents divorcent ;
- je ne veux pas, tous les préservatifs sont troués ;
- dommage qu'il soit gigolo ;
- les femmes il y a 40 ans. ;
- les femmes sont dépensières ;
- les femmes qui singent les hommes dans l'entreprise.

4. Débat avec la salle suite au spectacle

Public « Le travail est il vraiment instantané ? »

Comédiens « Oui et la musique nous aide et nous suggère des idées pour l'interprétation. Nous nous basons sur l'ouverture de l'écoute mutuelle afin que l'improvisation puisse se faire. Mais Il reste toujours effet de surprise bref, entre les comédiens. »

Public « Les saynètes ? »

Comédiens « Une obligation de morale à la fin de l'histoire est essentielle, car nous sommes dans une histoire. »

Public « L'égalité dans le milieu du spectacle est-elle existante ? »

Comédiens « Il y a plus de comédiennes que de comédiens mais plus de travail pour les comédiens que les comédiennes. »

Public « Y a t il des thèmes que vous ne voulez pas improviser ? »

Comédiens « Non. Mais il y a plus de 10 ans, sur une intervention avec comme thème le SIDA, cela à été difficile, mais l'autodérision permet l'échange et de rire sur des sujets très graves. »

Pause

Une collation composée de café, jus d'orange et viennoiseries est servie aux participants à la Journée de la Femme.

5. Conférence/Débat avec la participation de Gisèle HALIMI – Avocate

Madame TCHOFFO, Conseillère Municipale Déléguée aux Droits des Femmes de la Mairie de Lille, exprime les remerciements de la Mairie de Lille pour la venue de Maître HALIMI pour cette Journée de la Femme, et rappelle le centième anniversaire du début du combat pour les Droits des Femmes.

Monsieur BOSSU rappelle le partenariat entre l'Université Lille 2 et le CIDFF Nord – Lille, et pointe les difficultés à passer d'une égalité de droits à une égalité de faits.

Emmanuel MASSON, Bâtonnier Désigné de l'Ordre des Avocats de Lille dresse une rapide présentation de Maître HALIMI :

- avocate depuis 1949 au barreau de Paris ;
- créatrice en 1971 de « Choisir la cause des femmes » ;
- Député en 1981 ;
- fait adopter une résolution sur « la clause de l'euro-péenne la plus favorisée », le 23 février 2010.

« Expression de Femmes »

Il exprime ensuite des réflexions personnelles :

- des études de l'INSEE sur les revenus des professions libérales montrent un écart de 117 % entre les rémunérations des hommes et des femmes.
- D'après une étude menée par le CNRS de 2002 à 2006, les entreprises qui ont un taux de féminisation de plus de 35 % ont un taux de réussite supérieur lorsque le nombre des cadres femmes est plus important.

Le débat est ensuite entamé.

Maître HALIMI remercie tout d'abord ses hôtes pour l'accueil qui lui a été fait. Elle rappelle ensuite l'anniversaire du centenaire de la Journée de la Femme qui est la journée de la moitié de l'Humanité. Mais elle s'interroge : « Cette journée permet-elle un changement ? ». Pour elle, cette Journée permet les échanges, les bilans et les rencontres ; le tout autorisant une relance du combat et de l'espérance. « Il faut maintenir cette journée ! ».

Elle dresse ensuite le bilan de la situation actuelle de la Femme :

- la liberté essentielle de choisir de donner ou non la vie, est menacée ;
- il y a des fermetures de centres pratiquant l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) ;
- il n'y a pas d'accueil personnalisé des femmes qui ont recours à l'IVG.

Pour Maître HALIMI, si une femme ne peut choisir de donner ou non la vie et puisque son corps lui appartient, c'est une privation totale de liberté ; « une femme doit garder cette liberté et non pas de passer de liberté philosophique à un droit toléré. »

Elle continue en soulignant que la position de la femme au travail est le domaine où les femmes ont fait le moins de progrès : « une femme doit maintenir son indépendance économique c'est la première des conquêtes pour pouvoir conquérir le reste. Pourquoi les femmes touchent-elles 40 % de moins de retraite que les hommes ? Nous avons reculé et la tendance est encore à la régression. Le temps partiel est le symbole-même de la précarité de la femme dans le travail. Pour la plupart d'entre elles, les femmes subissent cette précarité de l'emploi. ». Elle rappelle ensuite la notion de parité et insiste sur le symbole du pouvoir : au Parlement, il y a 18 % de femme et 21 % au Sénat.

Elle poursuit son allocution en abordant le thème de la violence : 1 femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon.

« La cause des femmes mérite un sursaut, un combat ! ».

Elle enchaîne sur la résolution « La clause de l'européenne la plus favorisée ». L'idée consiste à visiter les pays qui constituent l'Union Européenne afin d'en tirer le meilleur pour les femmes dans 5 domaines juridiques :

- donner la vie ;
- le travail ;
- la famille ;
- la politique ;
- les violences faites aux femmes.

L'idée est de reprendre toutes les lois des différents pays de l'Union Européenne avec des juristes, enseignants, sociologues, et de fournir un travail commun afin d'obtenir un recensement des droits des femmes au sein des 27 pays membres et de faire du meilleur de chacune de ces lois un bouquet législatif formidable pour la cause des femmes.

Elle cite en exemple la Loi espagnole, dite « Loi Cadre », car elle est la meilleure, en matière d'accueil des femmes battues jusqu'à la thérapie du compagnon s'il est malade ; le congé parental alterné rémunéré comme en Suède : « A quoi bon un congé non rémunéré ? Si cela n'est pas rémunéré, c'est toujours la femme qui va arrêter de travailler. » ; pour la France, c'est la Loi contre le viol qui restera comme la meilleure en Europe. Elle met en avant que c'est une grande victoire pour la cause des femmes que d'avoir fait fonctionner cette nouvelle démocratie qu'est la réforme de la Constitution de juillet 2008. Ce projet, que la société civile a eu l'idée de faire et qui a été adopté à l'unanimité moins 7 voix indique que la relève politique est donc assurée. C'est un exemple pour les générations futures.

« Expression de Femmes »

Pour elle, la Journée des Femmes a quand même un côté positif malgré un contraste par rapport aux acquis des femmes qui sont toujours plus précaires que les avis des autres. En l'état actuel des combats, il faut que les femmes aient une extrême vigilance.

Elle signale aussi qu'il faut également avoir une espérance en l'Europe et surtout « **NE VOUS RESIGNEZ JAMAIS !** ».

Suite à cette allocution, se tient une séance de **Questions - réponses**

Public « Qu'en est-il de l'égalité hommes - femmes ? »

Me HALIMI « Il faudra de la patience et on ne peut dire combien de temps cela prendra encore. L'égalité des chances est le plus important pour les femmes et la lutte contre la précarité des femmes est le plus important. Le salaire maternelle est la pire des choses pour le statut des femmes, il faut lutter contre cela, car ce n'est pas ça l'indépendance financière. Cela engendre la ségrégation des tâches. Il faut qu'il y ait un changement de culture, la cause des femmes est une cause culturelle. »

Public « Que pensez-vous des thèmes abordés dans le dernier livre d'Elisabeth BADINTER ? »

Me HALIMI « Je m'excuse. Je n'ai pas lu son livre. Mais, apparemment, le thème abordé n'est pas nouveau. »

Public « Quelles grandes étapes avez-vous rencontrées lors de votre lutte pour les droits des femmes ? »

Me HALIMI « L'une des étapes majeures fut la perte d'un pouvoir des hommes sur les femmes lors de l'adoption de la Loi sur l'IVG. »

Public « Quelles sont les lois d'Europe les mieux à même de défendre les droits des femmes ? »

Me HALIMI « En matière de Lois européennes, la plus favorable sur la prostitution est celle de la Suède mais c'est la Lituanie qui lutte le mieux contre le harcèlement sexuel. »

Public « Et qu'en est-il du combat pour les femmes du tiers monde ? »

Me HALIMI « Le projet que nous menons est européen. Mais nous sommes en rapport avec d'autres associations avec les pays du Maghreb et une table ronde a été organisée avec des représentants de ces pays. Notre réalité européenne n'est pas forcément applicable sur une réalité de vie et de culture qui est tout autre que celle de l'Europe. Il y a néanmoins beaucoup de contacts et nous donnons des pistes pour que les luttes s'engagent dans ces pays et se mettent en place. »

Public « Que pensez-vous des plafonds de verre ? »

Me HALIMI « En France, il n'y a pas moins de 5 lois pour l'égalité des salaires qui existent mais nous en sommes toujours au même point. Il faut être plus répressif en ce domaine, car la Loi existe et il faut l'appliquer de façon très conséquente, afin qu'ils ne continuent pas à sous-payer les femmes. Après 5 lois, il faut quand même réagir. »

Public « Quelle est votre position sur la Loi sur la bioéthique ? »

Me HALIMI « C'est un vaste débat. « Choisir la cause des femmes » est en plein débat sur la question de la location du ventre. « Choisir la cause des femmes » y est totalement opposée car il y a la femme stérile qui a les moyens et la femme féconde et pauvre à qui on impose la location de son ventre pour de l'argent. Il y a également des questions philosophiques à se poser sur le sujet. Des féministes comme Elisabeth BADINTER sont pour, tout comme elles sont pour le choix de la prostitution. « Choisir la cause des femmes » est contre. C'est une forme de prostitution. On ne peut vendre son ventre et le monde de demain ne peut se construire sur de telles bases. »

Clôture de la journée

Le CIDFF Nord – Lille tient à remercier les partenaires et bénévoles qui l'ont aidé à faire de cette journée une réussite et, tout particulièrement :

